

REPUBLIQUE FRANCAISE

LISTES ELECTORALES
POUR L'ELECTION DE 2025
DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES

LISTES ELECTORALES DEFINITIVES
ELECTEURS INDIVIDUELS

AVIS

Les listes électorales définitives pour les électeurs votant à titre individuel pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes 2025, sont déposées à compter de ce jour en mairie.

En application de l'article R. 511-23 du code rural et de la pêche maritime, les décisions de la commission départementale d'établissement des listes électorales peuvent être contestées devant le tribunal judiciaire de Gap dans un délai de cinq jours à compter de ce dépôt.

Les listes sont consultables en préfecture, au siège de la chambre d'agriculture et en mairie et toute personne peut en prendre copie, à ses frais, à la condition de s'engager par écrit à ne pas en faire un usage commercial.

DATE DE DEPOT DES LISTES DEFINITIVES EN MAIRIE : 28/11/2024.